

SAINT-MARTIN D'ECUBLEI Séance du 15 avril 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 avril 2024 à 18h30 sous la présidence de monsieur le Maire.

Etaient présents : Frank Gaultier, Nicole Mougel, Renée Laurent, Dominique Marie, Pascal Bohin, Philippe Thouin, Marie Duteil, Carine Tessier, et Denis Waeyaert .

Absents excusés :

- B.Lebreton a donné pouvoir à M.Duteil.
- D.Tirard a donné pouvoir à P.Bohin.
- N.Mathias a donné pouvoir à D.Waeyaert .
- C.Blondel a donné pouvoir à N.Mougel.

- S.Benoît a donné pouvoir à F. Gaultier - Ce pouvoir était effectif du fait d'un document papier, signé.

Contré par des membres du CM, S. Benoit a contacté M. Le Maire, par téléphone, lui demandant le retrait de ce pouvoir.

M. Le Maire accepte exceptionnellement pour éviter toutes polémiques. Cette situation ne devra pas se reproduire.

Deux administrés ont assisté aux échanges du Conseil.

Secrétaire de séance : Dominique MARIE

ORDRE DU JOUR

1.Matériel informatique mairie : achat ou location.

M. Le Maire informe le CM que la location du matériel informatique de la mairie est arrivée à terme. Il convient d'étudier la proposition de la Sté LINEOTEC d'Alençon pour achat du matériel actuel ou location d'un équipement neuf. Un devis n° 14908 du 12/04/2024, avec les 2 options est présenté. Le Conseil vote à l'unanimité la version de la location, d'un nouvel équipement et des services associés, pour une durée de 3 ans, coût total de 3 326, 40 €.

2.Assurance dommage ouvrage travaux à la cuisine de la salle.

M. Le Maire informe le CM que dans le cadre du marché des travaux de la cuisine, il est d'usage de contracter une assurance dommage ouvrage. Un devis daté du 8/04/2024 de la Sté RDC Pro assurance est présenté. Après avoir délibéré, le Conseil accepte le devis de 4 087,89 € (compte 6162 assurance dommage ouvrage section fonctionnement).

3.Fongibilité des crédits budgétaires : étude de délégation au Maire.

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la nouvelle nomenclature comptable M57, le Conseil Municipal peut autoriser la « fongibilité des crédits » qui correspond à la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section. En de tel cas, le Conseil Municipal est informé de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Monsieur le Maire propose que lui soit déléguée la possibilité d'avoir recours à cette procédure. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote : 9 voix « Contre » (N Mougel, D. Marie, P. Bohin, M-C Duteil, D. Waeyaert, B. Lebreton, D. Tirard, N. Mathias, C. Blondel), 2 voix « Pour » (F. Gaultier, R Laurent) et 2 Abstentions (Ph. Thouin, C. Tessier). La délégation de fongibilité des crédits budgétaires n'est pas retenue. Monsieur THOUIN a souhaité expliquer son abstention, demandant à ce que les conséquences de la "fongibilité des crédits" soient détaillées lors d'un prochain conseil, et par conséquent, l'intérêt de l'autoriser, ou pas.

INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

1. L'opération « Jouons en famille » avec AESIA se déroulera le 23 avril 2024 de 14h à 17h30 dans la salle polyvalente. Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres.
2. La municipalité de Saint-Symphorien nous informe que la commémoration du 08 mai aura lieu le mardi 07 mai 2024 en présence des enfants de l'école.
3. Les habitants de la commune qui souhaiteraient participer au concours départemental des villages fleuris sont invités à se faire connaître. Ils trouveront des informations à ce sujet sur notre site.
4. M. Le Maire et B Lebreton ont rencontré M. Kurtz entreprise SMA qui souhaite installer sur leur site une poche incendie. Un autre RDV sera programmé avec M. Kurtz pour examiner ce qui pourra être entrepris.
5. Un point sera fait par ailleurs sur l'ensemble de notre défense incendie.
6. M. Le Maire rappelle qu'il a convoqué tout le conseil municipal pour la venue en Mairie de Mme la sous-Préfète de Mortagne au Perche le Mercredi 03 Avril 2024. Cette réunion avait pour but d'aborder les dossiers en cours. En ce qui concerne l'éleveur, elle nous a confirmé qu'une procédure était en cours, que les animaux n'étaient pas dénutris et qu'à ce jour, les informations ne sont pas disponibles. Nous avons abordé les fonctions de la police du Maire : Mme la sous-préfète nous rappelle que le pouvoir de police confié au maire est un pouvoir **qui lui est propre**, qu'il est seul à pouvoir mettre en œuvre. **Ce pouvoir ne peut pas être partagé avec le conseil municipal.** Le conseil municipal ne peut pas prendre de mesures de police administrative. Pour un dossier en cours « hauteur haie », la procédure menée par M. Le Maire est conforme, la loi doit être respectée. Nous avons abordé le dossier DETR pour l'aménagement de la cuisine, les

aides qui pourraient être mises en place pour la restauration de notre église, l'aire de jeu des enfants... Suivi de la visite de la salle polyvalente.

7. M. Le Maire nous informe qu'un référent participation citoyenne a quitté la commune. Il fera le point avec les référents en place et éventuels bénévoles volontaires. Une réunion sera organisée avec le gendarme Rémy ENFRU.
8. A titre exceptionnel, la mairie sera fermée le samedi 13 Avril 2024.
9. Dans le cadre du dossier relatif aux écoles, M. Philippe THOURET maire d'Ecorcei vous convie au partage d'un verre de l'amitié le vendredi 19 Avril à 18 heures à l'école d'Ecorcei. Vous pourrez inviter des personnes de votre connaissance qui ont participé à la défense de nos écoles.
10. M. Le Maire consulte le CM pour régler les horloges astrologiques sur l'heure d'été. Il a été retenu 6h00 à 7h00 le matin et de 21h00 à 22h30 le soir.

QUESTIONS DIVERSES

1. **Renée Laurent** correspondante défense (CORDEF), a participé à une réunion d'informations et d'échanges le 4/04/2024. Elle s'est rendue à une séance d'information sur la prévention Cybersécurité le 9/04/2024. Elle a évoqué qu'il y a eu une double facturation émanant de la SACEM pour la séance du concert « Atout Chœurs », et a demandé un avoir à la SACEM pour un montant de 48,37 €. Dans le Réveil Normand du 27 mars 2024, concernant la menace de fermeture de notre école, un article a été rédigé dans un contexte erroné portant sur le point n° 1 «10 RAISONS DE NE PAS FERMER NOTRE ECOLE ». Elle a demandé au journaliste qu'un rectificatif soit rédigé ce qui a été fait le 3 avril 2024, rubrique "Eclaircissement de la municipalité ».
2. **Naty Mathias** vient aux nouvelles des vaches d'un éleveur de la commune et de la pétition dénonçant leurs mauvais traitements.
 - Monsieur le Maire répond qu'il a fait le nécessaire pour le respect de la salubrité de la route mais que la pétition dont elle parle ne concerne pas la mairie. Elle doit se rapprocher des personnes qui ont lancé cette pétition.
3. **Denis Waeyaert** demande pourquoi le transfert de compétence vers le TE61 n'est pas à l'ordre du jour de ce Conseil.
 - Monsieur le Maire répond qu'il souhaite aller jusqu'au terme du contrat avec l'entreprise Porte soit le 31 décembre 2024 afin d'éviter des pénalités. Des questions non élucidées ont été posées à M. CHEUX (finances publiques) lors de la réunion budgétaire ainsi qu'au TE 61. D'autre part, il rappelle à Mme MOUGEL que les ordres du jour sont de la compétence du Maire.

Il demande ensuite ce qu'il en est du devis de l'entreprise LEVITRE portant sur l'éclairage de l'église (15 396 €).

 - M. le Maire répond qu'un autre devis sera demandé. D'autre part la DRAC sera interrogée pour faire le point sur les travaux à mener dans notre église.

Il demande enfin si des banques se sont manifestées pour proposer des prêts dans le cadre de la réfection de la cuisine de la salle polyvalente.

 - M. le Maire répond que c'est encore trop tôt car notre dossier devra passer prochainement pour la seconde fois devant la DETR.
4. **Pascal Bohin** évoque le sens interdit de la rue des Acacias. Monsieur le Maire nous informe que la factrice n'empruntera plus ce sens interdit suite à une altercation avec un riverain.
5. **Carine Tessier** déplore l'état de la route près du passage à niveau au Mesnil suite aux travaux de la SNCF et signale l'apparition d'un dos d'âne naturel rue des Merisiers. Une signalisation devrait prévenir les usagers d'un éventuel danger.
6. **Marie DUTEIL pour Bernard LEBRETON** : A quoi correspond le traçage blanc et rouge sur la haie du lotissement ?
7. **Dominique Marie** signale que cinq concessions sont arrivées à échéance dans le cimetière. Une lettre informative sera adressée aux familles. Il demande ce qu'il en est de l'avancement de notre secrétaire.
 - M. le Maire répond qu'il aura un entretien individuel avec tous les employés de la commune. Philippe THOUIN précise qu'il serait souhaitable de savoir où en est l'application de la loi de décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie.

Il regrette enfin qu'il n'y ait pas eu d'ordre du jour avant la rencontre avec madame la Sous-Préfète et juge le choix des dossiers évoqués ce jour-là orienté et discutable. Demande pourquoi nous avons déménagé les sacs poubelles du SMIRTOM.

 - M. Le Maire précise qu'un carton de chaque contenance suffit dans la salle de réunion. La salle du conseil est petite et doit être accueillante lorsque nous recevons des personnes.
8. **Nicole Mougel** signale que les opérations menées par la commune au sujet des chats n'ont aucun caractère obligatoire. Renée Laurent n'est pas de cet avis. Elle pose ensuite la question des tontes.
 - Réponse de M. Le Maire un devis va être demandé à ACI Développement

Le Conseil s'est achevé à 20h15 et la prochaine réunion se tiendra le lundi 13 mai 2024 à 18h30.